

FLASH SANITAIRE

Communiqué de POLLENIZ

EDITO 

Aedes albopictus (communément appelé « Moustique tigre ») étend progressivement son territoire depuis son apparition dans le sud de la France en 2004. Dix ans après, il a atteint notre région, les premiers individus ayant été détectés en Vendée courant août 2014.

UN ENJEU DE SANTE PUBLIQUE

Les moustiques sont connus pour être des vecteurs de nombreuses maladies dans le monde. Les principales maladies vectorielles transmises par ces insectes sont :

- ♦ le chikungunya,
- ♦ la dengue,
- ♦ le virus Zika,
- ♦ la fièvre du Nil occidental (West Nile virus),
- ♦ la fièvre jaune,
- ♦ le paludisme.

Le moustique tigre peut véhiculer des virus comme ceux du chikungunya, de la dengue et du zika.

Aussi, sans attendre l'arrivée de moustiques infestés, il importe de déclarer toute observation d'un moustique tigre dans votre environnement et de vous positionner dans une démarche de prévention collective visant à supprimer les gîtes larvaires de l'espèce, moyen le plus efficace pour diminuer la densité de moustiques.

BERCE DU CAUCASE : AGIR POUR SE PRÉMUNIR

La Berce du Caucase est un problème de santé publique. C'est pour cette raison qu'elle est intégrée au plan d'actions que notre réseau mène en partenariat avec l'ARS Pays de la Loire. Elle est maintenant listée dans la liste européenne des espèces exotiques envahissantes au titre de ses atteintes à la biodiversité. Une raison supplémentaire d'agir pour éviter son expansion dans la mesure où elle est encore peu présente dans notre région.

SOMMAIRE 

- Reconnaître le moustique tigre
- Signaler sa présence
- Eléments de biologie : cycle de vie
- Les mesures et niveaux de surveillance
- Elément de biologie et prévention :
 - Gîtes de développement
 - Adopter les bons gestes pour éviter la prolifération
- Propos de saison : la Berce du Caucase
- Actualité réglementaire



En 2017, le Réseau FREDON-FDGDON Pays de la Loire devient POLLENIZ

FREDON Pays de la Loire
9, avenue du Bois l'Abbé—CS 30045
49071 BEAUCOUZE CEDEX

Mail : polleniz@polleniz.fr
www.polleniz.fr

**La FREDON est reconnue
Organisme à Vocation Sanitaire
depuis le 31 mars 2014**

Reconnaître le moustique tigre

Le moustique tigre est facile à identifier si l'on peut le voir de près car il est de taille réduite (plus petite qu'une pièce d'un centime d'euro). Il ne dépasse pas 1 cm d'envergure. Son corps, sans les pattes, mesure à peine 5 mm. On va le reconnaître grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté. On dirait plus un zèbre qu'un tigre. Ses antennes sont fines (non plumeuses) et il présente un rostre piqueur sur la tête.

Signaler sa présence

Vous pensez avoir observé un **moustique tigre** dans votre commune ? Vous pouvez le signaler et contribuer ainsi à la surveillance de son implantation :

- ▶ sur le portail dédié « [www.signalement-moustique](http://www.signalement-moustique.fr) »



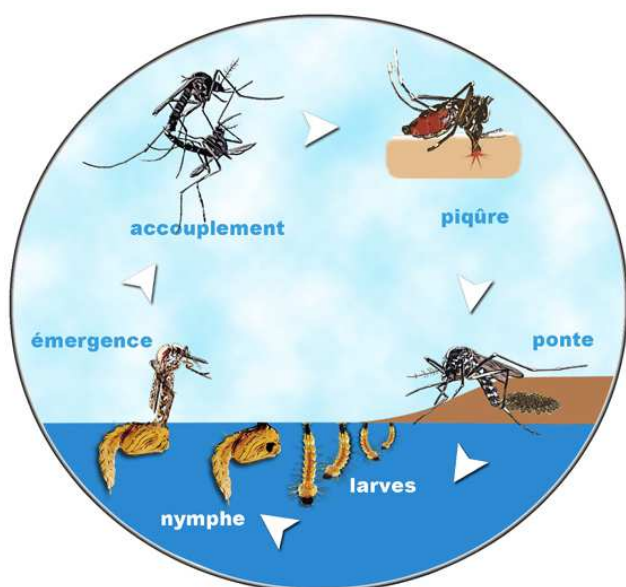
Photo : <http://www.signalement-moustique.fr/sinformer>

- ▶ ou en utilisant l'application mobile **IMoustique**, développée par l'EID Atlantique (disponible sur l'AppStore et sur Google Play)

Les seules cartes officielles de **diffusion du moustique tigre en France métropolitaine** sont disponibles [sur le site du ministère des solidarités et de la santé](#).

Éléments de biologie

Cycle de vie



www.eid-med.org/page/biologie-ecologie#bloc-1883

nécessaires au développement de ses œufs. Après trois ou quatre jours, les œufs arrivent à maturation. La femelle recherche alors un gîte larvaire pour pondre. Ce cycle piqure-ponté se répète jusqu'à la mort de l'insecte.

Ainsi, seules les femelles piquent. Les mâles, eux, se nourrissent uniquement de jus sucré, de nectar.

Les mesures et niveaux de surveillance

Une surveillance particulière du moustique tigre est mise en place en métropole du 1er mai au 30 novembre de chaque année comme le préconise le plan national anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et Zika.

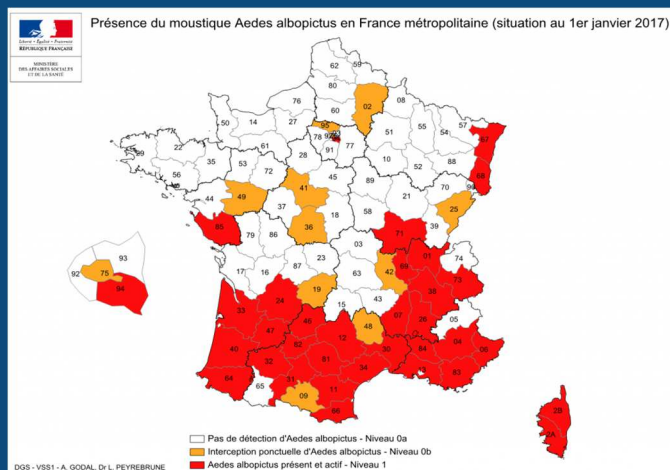
Ce plan décrit les mesures de surveillance, de lutte contre la prolifération du moustique et de protection des personnes. Il classe le risque en 6 niveaux (0 à 5).

Cette surveillance repose sur la mise en place de pièges et sur leur observation régulière. Dans notre région, elle est confiée à l'EID Atlantique (opérateur public de démoustication).

Actuellement en Pays de la Loire, seule la Vendée est concernée par l'implantation du moustique (niveau albopictus 1).

- **le niveau 0.a** : absence du moustique tigre > Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe.
- **le niveau 0.b** : présence contrôlée du moustique tigre > Maine-et-Loire.
- **le niveau 1** : implantation du moustique tigre > Vendée.

- **le niveau 2** est déclenché lors du diagnostic d'un premier cas de dengue, de chikungunya ou de zika autochtone (survenant chez une personne n'ayant pas voyagé).
- **les niveaux 3 et 4** : présence d'un ou plusieurs foyers de cas autochtones.
- **le niveau 5** correspondant à une situation épidémique installée.



Éléments de biologie et prévention

Gîtes de développement

L'espèce est adaptée à l'environnement humain et se développe préférentiellement dans des environnements péri-urbains, ainsi que dans des zones urbaines très denses. Les gîtes larvaires originels d'*Aedes albopictus* étant de petits gîtes formés par des plantes retenant de l'eau (souche de bambou, broméliacées ou trous d'arbres), celui-ci a colonisé toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels ainsi que d'éléments du bâti disponibles en milieu urbain (vases, pots, fûts, bidons, bondes, rigoles, avaloirs pluviaux, gouttières, terrasses sur plots...).

Adopter les bons gestes pour éviter la prolifération

Chaque citoyen peut être un acteur de la lutte contre la prolifération de ce moustique par le signalement de sa présence et la mise en œuvre de mesures de prévention simples. Le moyen de prévention le plus efficace contre la prolifération des moustiques repose sur la destruction mécanique des gîtes larvaires, c'est-à-dire des lieux de ponte.

Les bons gestes à adopter
Pour éviter la prolifération
du moustique tigre



Propos de saison : la Berce du Caucase

Petite plante deviendra grande

En mai, nous évoquions la Berce du Caucase. Elle n'avait pas commencé sa floraison. Deux mois après, sur un site d'une commune sarthoise, les hampes florales sont nettement développées !



La visite de suivi du site et les discussions avec le propriétaire et le jardinier indiquent que la plante est également présente dans le potager et autour de dépendances. Une fauche est effectuée dans la parcelle mais pas ailleurs. Ce type d'intervention ne peut être efficace s'il n'est pas régulier et fréquent afin d'épuiser les plantes et de pouvoir les arracher ultérieurement.

Un plan de gestion devient nécessaire pour maîtriser la situation et éviter l'extension de l'espèce indésirable.

RAPPEL

Ne pas attendre pour se débarrasser de la plante : il faut couper la plante deux ou trois fois par an, à 15-20 cm sous le collet, avant la floraison. Avant d'intervenir, il faut impérativement se protéger (gants, vêtements imperméables, etc.).

Sources d'information du dossier

- www.signalement-moustique.fr/sinformer
- www.http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques-vecteurs-de-maladies
- www.eid-med.org/page/biologie-ecologie#bloc-1883
- <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/moustique-tigre-aedes-albopictus>
- http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2017.182.01.0037.01.ENG&toc=OJ.L:2017:182:TOC



Actualité réglementaire



La COMMISSION européenne vient de publier le RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2017/1263 du 12 juillet 2017 portant mise à jour de la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union établie par le règlement d'exécution (UE) 2016/1141 conformément au règlement (UE) n° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil.

Douze nouvelles espèces complètent ainsi la première liste :

- ♦ *Alopochen aegyptiacus* Linnaeus, 1766 ;
- ♦ *Alternanthera philoxeroides* (Mart.) Griseb ;
- ♦ *Asclepias syriaca* L.; *Elodea nuttallii* (Planch.) St. John ;
- ♦ *Gunnera tinctoria* (Molina) Mirbel ;
- ♦ *Heracleum mantegazzianum* Sommier & Levier ;
- ♦ *Impatiens glandulifera* Royle ;
- ♦ *Microstegium vimineum* (Trin.) A. Camus ;
- ♦ *Myriophyllum heterophyllum* Michaux ;
- ♦ *Nyctereutes procyonoides* Gray, 1834 ;
- ♦ *Ondatra zibethicus* Linnaeus, 1766 ;
- ♦ *Pennisetum setaceum* (Forssk.) Chiov.

Deux nous sont familières : le Rat musqué (*Ondatra zibethica*) et la Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*). Ce règlement européen conforte nos préoccupations et notre volonté de poursuivre nos actions de surveillance, de prévention et de lutte.

Vos correspondants



FDGDON 44 : 02 40 36 83 03

Contact : Vincent Brochard
fdgdon44@wanadoo.fr

FDGDON 49 : 02 41 37 12 48

Contact : Florent Dupont
fdgdon49@orange.fr

FDGDON 53 : 02 43 56 12 40

Contact : Francine Gastinel
techniciens@fdgdon53.fr

FDGDON 72 : 02 43 85 28 65

Contact : Fabrice Perrotin
accueil@fdgdon72.fr

FDGDON 85 : 02 51 47 70 61

Contact : Johan Bornier
fdgdec.vendee@wanadoo.fr

Rédaction : POLLENIZ - 02 41 48 75 70

Rédacteur en chef : Gérald Guédon

Contributeurs : l'équipe technique du réseau Polleniz et les observateurs